

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 09.12.22

Présents : tous, Lecture du Conseil Municipal précédent Nicolas Secrétaire : Jean-Luc

Répartition FPIC:

Mme le Maire rappelle au CM que lors du dernier Conseil Communautaire les pourcentages de répartition du fond de péréquation n'avait pas été validés par ce même conseil. De fait il est demandé aux conseils municipaux des communes membres de TCM de délibérer sur une clé de répartition du FPIC, soit 62 % pour TCM et 38 % pour les communes.

Le CM adopte par délibération cette proposition.

Adoption comptabilité M57 :

La commune doit changer son logiciel de gestion et passer de la version M14 à M57. Ce logiciel est fourni par JVS pour un coût de 2560€ et sera installé pour une mise en œuvre au 01/01/2023.

LE CM délibère en faveur de ce changement.

TCM approbation du rapport d'activité 2021:

LE CM confirme qu'il a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de TCM

PLU :

Mme le Mairie fait une synthèse de la réunion publique du 05/12/22.

Elle invite les membres du CM à faire part de leurs remarques sur le règlement du PLU pour le 16/12/22, et également à se prononcer sur le plan de zonage.

Une réunion est programmée pour le 09/01/22 avec VICTUS URBA à 18h30.

Des propositions de Règlement et de plan de zonage seront alors arrêtées par le Conseil Municipal avant une réunion avec les organismes publics courant février.

Plan aménagement hydrauliques :

Deux réunions les 24 et 25 novembre derniers ont été organisées par le SDDEA au sujet du schéma d'alimentation en eau potable du Nord-ouest aubois (NOA). La première portait sur les aspects techniques et la deuxième sur les aspects financiers de ce projet.

Mr BLOT résume les options prises quant aux travaux qui seront réalisés pour alimenter le NOA en eau potable.

Mme le Maire informe le CM que le coût estimé des travaux, est de 83,9 millions d'euros.

Contrôle sanitaire de l'eau :

Mr BLOT présente les résultats des contrôles sur la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune notamment sur le paramètre nitrate.

Le 20/09/22, robinet cimetière : 44 mg/l

Le 17/10/22, réservoir : 44 mg/l

Le 28/11/22, mairie/école : 43 mg/l

Demande de subventions :

Mme Le Maire présente au CM les demandes de subventions de la Protection Civile et de l'association l'Outil en Main.

Le CM accorde une subvention de 150€ à l'Outil en Main, une enfant de la commune bénéficiant de leurs activités et refuse la demande de la Protection Civile

QUESTIONS DIVERSES:

- Antenne FREE : l'alimentation électrique de l'antenne devrait être validée par ENEDIS le 19/12/22 et le raccordement au réseau de distribution devrait être effectif.

L'antenne devrait être fonctionnelle en janvier 2023.

- Point salle Roland Chaplot : Mme le Maire informe le CM que le lave vaisselle de la salles des fêtes ne fonctionne plus correctement. La société TECHNI FROID est intervenue pour le réparer mais ce dernier est de nouveau en panne. Deux devis ont été demandés afin de le remplacer, à TECHNI FROID (région parisienne) pour 3500€ et à AUBE FROID (La Chapelle St Luc) pour 3750€.

Le CM retient la proposition de la société AUBE FROID, géographiquement proche, plus réactive, qui prête un appareil en attendant le nouveau (délai d'1 mois).

- Salle Roland Chaplot : Mme Devilliers informe le CM de demandes de matériel pour la salle des fêtes, suggérées par des habitants ayant loué la salle soit : un micro-ondes, un porte torchons, des brosses à WC, etc.

Le CM est OK.

- Sonorisation portable : Mme le Maire souhaiterait que la commune acquière une enceinte avec un micro sans fil utilisable lors de diverses réunions ou mariages, organisés par la commune.

Le CM est OK.

- Point Lecture : un tapis à destination de cette salle sera acheté, celui-ci sera utilisé lors de séances de lecture avec les enfants de l'école, séances animées par une bénévole de la commune.

- RPI : Mme Bécard donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du RPI.

En lien avec la réunion RPI, à propos des dérogations scolaires le CM reste favorable à ces dérogations à condition que les demandeurs exposent les raisons de leur demande. La mairie statuera sur les suites à donner aux demandes de dérogations après examen des motivations des parents, et ce en concertation avec les maires du RPI.

- Préau école : sur proposition de Mr Bertin, le CM étudiera la possibilité de fermer ce préau par des baies coulissantes, et d'habiller les murs qui sont en parpaings bruts.

- Don du sang : Mme Dollat informe le CM qu'une collecte de sang sera organisée sur la commune le 12/05/22 après-midi à la salle Roland Chaplot.

- Tri des déchets : une plaquette d'information sera distribuée informant les habitants sur les nouveautés en matière de tri des déchets recyclables, règles entrant en vigueur au 01/01/2023.

La tarification incitative sur la collecte des OM devrait être effective en 2024.

Mme le Maire présente les mesures de délestage pouvant être mise en œuvre cet hiver, si nécessaire, en lien avec les problèmes d'approvisionnement en électricité

Fin de la séance à 23h10.